



**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
écoles et PEGC

# École 24



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du  
**SNUipp-FSU Dordogne**

BULLETIN n°2 - supplément n°1 - 2ème trimestre 2022 - juin - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 22 juin 2022

# Bientôt

# les vacances...



# Ensemble, dès la rentrée...

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Édito
3	✧ Congrès départemental
4	✧ AESH et FSU
5	✧ Action Rased
6	✧ Pourquoi se syndiquer
7	✧ Bulletin de syndicalisation
8	✧ Agenda * Ris * A retenir

 **SNUipp 24**  
FSU  
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

Bravo les collègues pour avoir tenu l'école à bout de bras malgré les difficultés, malgré le COVID, malgré le manque de remplaçants, malgré le poids toujours plus pesant de la hiérarchie, pas toujours bien aidante. Blanquer s'est fait dégager, nous ne le regretterons pas ! Du nouveau ministre, bien silencieux jusqu'alors, nous pouvons espérer, autant que faire se peut, la restauration du dialogue social et un peu d'apaisement., sans trop d'illusions, tant le système est abîmé. Les personnels de l'Education Nationale ne pourront retrouver la sérénité et la confiance que si les moyens engagés sont à la hauteur des espérances et surtout des besoins criants.

Salaires, conditions de travail, recrutement, formation, aide spécialisée, AESH... On manque de tout ! Les premières annonces de Macron à Marseille ne vont ni dans le sens de l'équité, ni dans celui de la transparence et encore moins dans le sens de la démocratisation et de l'émancipation que nous portons ! Le libéralisme est leur seule doctrine, conjuguée à l'arrogance et à la méconnaissance des travailleurs de terrain que nous sommes. Quasiment à tous les étages de la hiérarchie, le discours est le même, bien formaté, faisant porter la responsabilité de l'échec de leur politique éducative sur celles et ceux qui font l'école.

Les conséquences sont bien visibles. Si nombre de collègues sont encore passionnés par leur métier, y prennent du plaisir et font preuve de professionnalisme sans faille, nombreux sont celles et ceux qui se retrouvent en difficulté : burn-out, fatigue, sentiment d'isolement, d'abandon, arrêts maladie, difficultés relationnelles ou conflictuelles. Si l'on ajoute les refus de ruptures conventionnelles, de disponibilité, de temps partiels, on se retrouve avec une masse de collègues en réelle souffrance.

Il n'y a pas de fumée sans feu, et la maison commence à brûler : le métier n'attire plus, les concours se vident et la pénurie de personnels touche l'ensemble du territoire. La honte des job dating de l'académie de Versailles n'émeut aucunement notre pouvoir, il y trouve même un intérêt certain. C'est dire où ils en sont rendus. Nous ne devons manifester aucun complexe vis-à-vis de ces gens-là, de cette hiérarchie aux abois, et surtout aucune complaisance.

Le contexte politique avec la nouvelle assemblée nationale issue des élections législatives révèle l'échec de la politique de Macron. Si la forte abstention interroge sur la confiance du peuple dans nos gouvernants, la poussée des idées d'extrême droite est inquiétante. Les forces de transformation sociale ne suffiront pas à elles seules à contrer les politiques régressives et les mesures néfastes. Aussi, plus que jamais, les idées et le projet que nous portons devront peser dans les combats que nous aurons à mener collectivement.

Nous n'en doutons pas, la rentrée sera compliquée, professionnellement, socialement, humainement. Nous devons, ensemble, et dans l'unité construire ces luttes sociales nécessaires pour contrer le pouvoir et le faire plier.

**Alain Chabrilangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24**



Les élections professionnelles auront lieu en décembre 2022 pour toute la profession. Ce sera un vote très important pour l'école et nos carrières. Tou.tes les enseignant-es et les AESH sont concerné-es.

## Congrès départemental du SNUipp-FSU24

*Les 17 et 18 mai, nous nous sommes réunis à Périgueux pour préparer le congrès national qui se tient du 13 au 17 juin 2022 à Mulhouse. Nous y avons fait le point sur notre activité départementale afin de tracer des perspectives. Ce congrès départemental fut aussi l'occasion de renouveler notre conseil syndical, l'instance délibérative départementale.*

### Les thèmes du congrès

Les débats et la réflexion s'organiseront autour des 4 thèmes majeurs du congrès national auxquels nous avons ajouté une partie départementale concernant la vie de la section. Chaque syndiqué a reçu* un Fenêtre sur cours « gris » contenant les textes des thèmes abordés. (* il était/sera dans le Fenêtre sur cours n°481)	
<b>Thème 1</b> <b>Combattre les inégalités et construire une école émancipatrice</b>	Toutes et tous capables : les savoirs et leur construction pour une émancipation individuelle et collective. Quelle professionnalité enseignante pour démocratiser la réussite scolaire. Quelles pratiques syndicales pour porter le projet éducatif du SNUipp-FSU auprès de et avec la profession
<b>Thème 2</b> <b>Une École bousculée dans son fonctionnement et son Organisation</b>	Le pilotage de l'École. La direction et fonctionnement de l'école. La structuration et l'organisation de l'École. Le financement et les moyens de l'École. La place et le rôle des collectivités territoriales.
<b>Thème 3</b> <b>Pour une véritable reconnaissance des personnels des écoles</b>	Améliorer les conditions d'exercice du métier. Améliorer les salaires pour reconnaître les personnels. Carrière, remettre de la transparence. Améliorer les droits pour une société plus juste. Combattre la précarité. Les conditions de vie des retraité-es, une question intergénérationnelle.
<b>Thème 4</b> <b>Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?</b>	Construire des alternatives respectueuses des droits humains et de la planète. Développer un syndicalisme de lutte, de transformation sociale, unitaire, à vocation majoritaire. Place des DROM.
<b>Thème 5</b> <b>Vie de la section départementale.</b>	Animation de la section départementale Vie des secteurs Renouvellement des militants Formation syndicale Syndicalisation

### Les instances départementales

Le Congrès Départemental statutaire est l'occasion du renouvellement des instances départementales (Conseil Syndical, Secrétariat).

**Le Conseil syndical** est élu au moment du Congrès. Instance d'administration de la section, il a, seul, le pouvoir de décision et assume la direction de la Section. Il se réunit normalement deux fois par trimestre, mais des réunions extraordinaires pouvant être convoquées en fonction de l'actualité et des nécessités.

**Le Secrétariat**, composé de membres du Conseil Syndical, est une instance exécutive de la gestion quotidienne de la Section départementale.



***Aux personnels itinérants de la Dordogne n'ayant pas reçu leur frais de déplacement en totalité***

Le SNUipp-FSU 29 a élaboré dans son réseau militant, un courrier à destination du recteur de l'Académie de Bretagne pour réclamer les frais de déplacement dus. Avec l'accord de nos camarades, le SNUipp-FSU 24 vous le propose en version Aquitaine.

Ce courrier est accompagné d'un tableau excel qui vous permet de calculer la somme qui vous est due. Il y a une notice explicative pour vous aider. C'est assez long, mais les premiers collègues du Finistère ayant fait leur calcul sont arrivé-es à un montant entre 2000 et 3000 euros. Cela vaut le coup et permettra de faire avancer en Dordogne cette question d'enveloppe budgétaire qui ne couvrent pas la totalité des frais.

Ces sommes sont dues comme le précisent un décret, une circulaire et des Tribunaux Administratifs (en référence dans le courrier). Vous pouvez faire remonter votre demande à 4 ans, au-delà il y a une prescription quadriennale. Pour le moment, chacun peut rédiger ce courrier à adresser au recteur en courrier avec AR. Transmettez nous les documents complétés par mail au SNUipp-FSU24 – [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)).

Cette action de réclamation doit être faite en votre nom propre, car cette somme vous est destinée, et le SNUipp-FSU24 ne peut la réclamer pour vous. De notre côté, nous continuons à réclamer collectivement la fin des enveloppes contraintes et insuffisantes.

Le bureau du SNUipp-FSU24 a pris la décision de le transmettre individuellement à tout-e collègue nous en faisant la demande. Sont concerné.e.s toutes celles et tous ceux qui, pour réclamer leur frais de déplacement sur DT Chorus, ont vu leur état de frais refusés avec une fenêtre « l'enveloppe de moyens ne permet pas de couvrir vos frais », et ce depuis 4 ans.

Pour obtenir ces documents, merci d'adresser votre demande à [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) en précisant votre nom, prénom, fonction, et affectation. C'est ouvert à toutes et tous. Le nombre fait la force.

Nous remercions sincèrement les camarades du SNUipp-FSU Finistère pour le travail d'élaboration de cette démarche et la collègue psychologue de Quimper qui a travaillé sur les courriers.

*PS : se syndiquer, c'est s'assurer de la défense de nos conditions de travail, de nos droits personnels et ceux de toute la profession. Avec le SNUipp-FSU24, pour tous les services publics.*



**Le secrétariat  
du SNUipp-FSU 24**

# La FSU avec les AESH



## Sous vos applaudissements

Les métiers du soin, de l'accompagnement, de l'aide et de l'attention aux plus fragiles ont été mis sur le devant de la scène particulièrement pendant la crise sanitaire. On faisait mine de découvrir alors que ces centaines des milliers d'hommes et surtout

de femmes sont au service de missions essentielles et font tenir la société. Applaudissements pour les soignant·es, remerciements aux aides à domicile, félicitations aux AESH... et après ?

La FSU dans  
les actions  
locales

Les actes contredisent cruellement les beaux discours et les belles intentions : les AESH en particulier sont en dessous du seuil de pauvreté pour une grande majorité d'entre elles et eux, leurs conditions de travail se sont encore dégradées avec la mise en place des PIAL, ils et elles n'ont toujours pas de vrai statut. Les applaudissements, c'est bien, mais ce sont des actes que les AESH attendent.

Avec une large intersyndicale dont la FSU a été moteur, les AESH mènent depuis plus d'un an des luttes exemplaires pour obtenir enfin la revalorisation des salaires et un véritable statut. Ils et elles n'obtiennent que le mépris et les demi-mesures en guise de réponses. C'est la société toute entière qui doit s'emparer de ce sujet.

Car rémunérer correctement et donner de bonnes conditions de travail aux AESH, c'est bien sûr une urgence pour elles et eux, mais c'est aussi une question d'intérêt général, de reconnaissance de l'utilité sociale de leurs missions, et cela dit au fond beaucoup de notre degré de civilisation : veut-on une société qui méprise celles et ceux qui assurent la réussite scolaire des enfants en situation de handicap, c'est-à-dire celles et ceux qui sont les plus vulnérables ?

La FSU ne s'y résoudra jamais, vive la lutte des AESH, continuons ce combat nécessaire et nous gagnerons la revalorisation et des droits pour les AESH.

Benoît TESTE,  
Secrétaire général de la FSU



La FSU avec les AESH, juin 2022 | FSU

Intégralité du 4 pages FSU actions et revendications pour les AESH à retrouver sur notre site :

<https://24.snuipp.fr/article/la-fsu-avec-les-aesh>

# Pourquoi donc se syndiquer ?

Hein, Pourquoi ?

## Raison n°1

Se syndiquer, c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Par leur adhésion, les collègues syndiqués donnent à l'outil commun qu'est le SNUipp, les moyens de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. La cotisation est la seule rentrée d'argent du syndicat.

**La solidarité** Faire groupe. Briser l'individualisme pour construire du collectif. Se rassembler autour de valeurs communes essentielles, même si on est pas d'accord sur tout. Faut bien qu'on trouve de quoi discuter, de quoi se disputer... Faire groupe pour être plus fort.e, faire groupe pour soutenir et aider chacune et chacun. Solidaires entre nous, solidaires avec les autres...



Se syndiquer, c'est s'organiser pour se défendre. Pour défendre chacun.e d'entre nous quand c'est nécessaire. Défendre et améliorer nos conditions de travail et nos carrières. Défendre aussi des valeurs (laïcité, justice, égalité, etc.). Défendre les services publics, Défendre l'Ecole....

## Raison n°2

**Se défendre** Tout.e seul.e il est difficile d'avoir accès à toutes les informations nécessaires pour se défendre. A plusieurs, conforté.es par le nombre et l'organisation représentative, nous pouvons défendre et représenter la profession. Nous pouvons nous faire entendre, faire entendre notre voix.



## Raison n°3

Se syndiquer, c'est participer. L'adhésion est le premier geste militant. Quelque soit ensuite son engagement ou pas, participer à l'existence de l'outil syndical est essentiel. Se syndiquer c'est pouvoir s'exprimer, directement ou par la représentation.

**Participer** Etre actrice, acteur. Ne pas subir seul.e. Participer à un groupe. Lui permettre de vivre. Y apporter sa contribution. Etre l'un.e des leurs. Participer aux débats. Echanger, se confronter aux idées, aux avis. Participer, prendre part, donner sa part, recevoir sa part....



Chacun.e peut avoir une raison particulière de se syndiquer, chacun.e peut aussi trouver une "bonne raison" pour ne pas le faire... Pour nous, se syndiquer c'est se donner un outil de défense individuel et collectif, mais aussi un outil de propositions pour améliorer et transformer l'école, le métier et donc la société. Son efficacité repose sur ses adhérent.e.s.

## Raison n°4

**Autres...** Une rencontre parfois, un coup de fil, une écoute, des conseils... Quelqu'un.e à qui parler, quelqu'un.e avec qui échanger, à qui demander. Un.e collègue, ne l'oublions pas. Un.e pair.e...



**Le montant des adhésions au SNUipp-FSU24 (visible en page 7) n'a pas augmenté depuis la rentrée 2018.**

# BULLETIN DE SYNDICALISATION 2022-2023

**NOM :** ..... **Prénom :** ..... **Nom de naissance :** .....

**Adresse (personnelle bien préciser) :** Rue : ..... **ou Lieu dit :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Date de naissance :** .....

**E-mail (personnel) :** ..... **fixe :** ..... **Portable :** .....

**Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :** .....

**SITUATION :** Instituteur(trice)  Professeur des écoles  PE Hors-classe  PE Cl exc  PE Stagiaire  Etudiant Master  Etudiant Master alternant

PEGC  PEGC Hors-classe  PEGC classe excep  PSY-EN classe normale  PSY-EN Hors-classe  Contractuel  AESH

Adjoint(e) élém.  Adjoint(e) mat.  Directeur(trice)  Chargé d'école

Titulaire-mobile ZIL  Titulaire-mobile BD  Enseignant spécialisé (préciser)  .....

Retraité  Si temps partiel préciser la quotité ..... % **Autre situation (préciser) :** .....

**Date de première titularisation :** ...../...../..... **Échelon (à vérifier dans IProf) :** ..... **depuis le** ...../...../.....

**66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2023, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts**

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P.E. (Classe normale)	123 €	140 €	142 €	146 €	150 €	154 €	163 €	175 €	186 €	200 €	214 €
Coût réel	42 €	48 €	48 €	50 €	51 €	52 €	55 €	59 €	63 €	68 €	73 €
P.E. (Hors classe)	184 €	197 €	213 €	230 €	246 €	260 €					
Coût réel	62 €	67 €	72 €	78 €	84 €	88 €					
PE (Classe exceptionnelle)	224 €	237 €	250 €	267 €	287 €	298 €	313 €				
Coût réel	76 €	80 €	85 €	91 €	97 €	101 €	106 €				
PSY-EN (Classe normale)	140 €	163 €	165 €	170 €	176 €	182 €	194 €	209 €	224 €	242 €	261 €
Coût réel	48 €	55 €	56 €	58 €	60 €	62 €	66 €	71 €	76 €	82 €	89 €
PSY-EN (Hors classe)	221 €	238 €	255 €	278 €	298 €	315 €					
Coût réel	75 €	81 €	87 €	94 €	101 €	107 €					
PSY-EN (Classe exceptionnelle)	272 €	289 €	306 €	329 €							
Coût réel	92 €	98 €	104 €	112 €							
INSTITUTEURS	112 €	118 €	120 €	123 €	126 €	128 €	131 €	138 €	145 €	154 €	168 €
Coût réel	38 €	40 €	41 €	42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €	52 €	57 €
PEGC (Hors classe)	145 €	153 €	162 €	171 €	194 €	208 €					
Coût réel	49 €	52 €	55 €	58 €	66 €	71 €					
PEGC (Classe exceptionnelle)	195 €	210 €	220 €	235 €	250 €	260 €					
Coût réel	66 €	71 €	75 €	80 €	85 €	88 €					

MAJORATIONS			
A-SH	8 €	DIRE 4 à 9 CL	10 €
Coût réel	3 €	Coût réel	3 €
CPC - CPD	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
Coût réel	4 €	Coût réel	5 €
IMF - PEMF	8 €	Dir SEGPA & Eta Spé	15 €
Coût réel	3 €	Coût réel	5 €
DIRE 1 à 3 CL	5 €	DIRE EREA - LEA	40 €
Coût réel	2 €	Coût réel	14 €
AUTRES CATÉGORIES			
PES / Contractuels	70 €	Etudiant.e M1/M2	10 €
Coût réel	24 €	Coût réel	3 €
Alternant-es M1-M2	35 €	AESH	15 €
Coût réel	12 €	Coût réel	5 €
Dispo / Congé parental : 85 € (coût réel 29 €)			
RETRAITÉS			
Pension < 1600 €/mois	80 €	Entre 1800 et 2000 €/mois	100 €
Entre 1600 et 1800 €/mois	90 €	Pension > 2000 €/mois	110 €

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

**Indiquez votre choix de paiement :**

Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »   
*(le premier chèque sera encaissé début janvier)*

Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

**Montant : ..... €**  
 Cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel (ex : un collègue à 75%, paye une cotisation à 75%)

Date : ...../...../.....  
 Signature :

**Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique**

**MANDAT SEPA** Espace unique de paiement en euros  
 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

**Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage**

NOM

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE

CP / VILLE

PAYS

BIC

IBAN

Nom du créancier  
**SNUipp - FSU Dordogne**  
 Identifiant créancier SEPA  
 FR 03 ZZZ 439 172



Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés. La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

Type de paiement :  Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel

Document à renvoyer accompagné d'un RIB au **SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail**  
**26 rue Bodin**  
**24029 PERIGUEUX CEDEX**

À .....  
 Le    20

Signature :

Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.

Référence Unique de Mandat (RUM) : SNUIPP PIPIF SU24 | | | | | | | | | |

# Agenda

## *Nous y étions :*

- 17 et 18 mai : Congrès Départemental
- 30 mai : audience Dasen
- du 13 au 17 juin : Congrès National
- Vendredi 17 juin : CS de sortie

## *Nous y serons :*

- 6 et 7 juillet : congrès national AGEEM
- Mardi 29 août : CS de rentrée
- Mardi 6 septembre : CTSD et CDEN ajustement

\*GT = groupe de travail \*CAPD = commission administrative paritaire départementale \*CS = conseil syndical \*CN = conseil national  
\*CTSD = Comité technique spécial départemental \*CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale  
\*CDAS = commission départementale de l'action sociale

## Juin : dates importantes

- **du jeudi 30 juin au dimanche 2 juillet 2022** : Formulation des vœux des enseignants via Interview
- **lundi 4 juillet 2022** : Validation des résultats par Mme l'IA-DASEN

## Facebook



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

**Les dates et lieux des Ris pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022-2023 semestre seront programmées à la rentrée.**

**Dès le mois de septembre nous organiserons des tournées d'école.**

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

### CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

### Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

### Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

### CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

### Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

### Intégrer le 2<sup>nd</sup>

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

### Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

### Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

### Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

### Mouvement

- 1<sup>ère</sup> phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

### Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n° : 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214